



Paris, le 12 septembre 2022

## Comité technique des DDI du 12 septembre 2022

### Déclaration préalable FO

### Élections en DDI : le compte-à-rebours est lancé !

Monsieur le président,

Le vote électronique, nous ne l'avons pas demandé, **il a été imposé.**

Les conditions de sa mise en œuvre, **nous n'avons eu de cesse de pointer leurs écueils.** Nous laisserons l'administration en assumer la responsabilité et nous abstiendrons donc sur le projet d'arrêté proposé à l'ordre du jour.

**L'été a démontré que tous les problèmes n'étaient pas encore réglés,** et que le désordre restait visible pour nombre d'agents à qui on demandait en urgence de fournir en plein mois d'août des données personnelles dont l'administration dispose déjà par ailleurs.

Un processus de vote qui s'annonce illisible pour les agents des DDI (double système MI/Ministères), un processus dicté par la seule volonté du prestataire Néovote, un vote test en plein juillet qui n'a pas permis d'apporter des solutions aux problèmes rencontrés.

Rappelons **le parcours du combattant que les agents des DDI vont devoir suivre** pour pouvoir voter à leurs scrutins ministériels et en DDI, :

- collecter 7 données plus ou moins compliquées, allant de leur date de naissance, à leur IBAN, à leur matricule (a peu près personne ne sais où le trouver...), à un numéro fictif de carte agent elle-même fictive, à des mots de passe et identifiants générés par l'administration.
- 7 données diffusées par 7 canaux différents, allant du mail professionnel, à l'envoi papier au domicile, à la remise en main propre, à la recherche individuelle d'information « par soi-même ».
- 7 données qu'il ne faudra pas confondre entre les 2 plateformes de vote...sinon on plantera son accès et il faudra donc procéder à un « réassort » lui-même conditionné à fournir d'autres données personnelles.

**Bref, voter en DDI en fin d'année, ce ne sera pas un geste citoyen, ce sera un engagement militant !** Rappelons qu'en 2018, les agents avaient juste à glisser des bulletins dans une enveloppe...

Nous nous interrogeons, vue la complexité de ce processus imposé par l'administration, **sur la nécessité de mettre en place une autorisation spéciale d'absence exceptionnelle d'une demi-journée durant la semaine de vote** (les agents n'ont pas à passer leur week-end précédent à recoller les morceaux du puzzle).

Soulignons en introduction de ce CT que **ce contexte électoral se place dans un contexte d'épuisement ou de déstabilisation professionnels dans les DDI** (et oui les réformes se poursuivent), **ne facilitant pas la mobilisation de nos militants dans les listes à déposer**, d'autant que l'administration ne se gêne pas parfois de faire passer le message que s'engager n'est pas bon pour sa carrière et que nombre de directions ont illustré depuis 2018 leur faible attachement à un réel dialogue social à l'écoute des représentants des personnels. De manière plus prosaïque et générale, **l'urgence professionnelle prime face à l'importance (même si l'administration l'affiche comme tel) à accorder au « dialogue social »**. Nous demandons en conséquence que les futurs représentants en CSA et Formations spécialisées en HSCT voient en 2023 **leurs objectifs professionnels adaptés au regard de leur nécessaire investissement dans les instances renouvelées**. Nous demandons également une reconnaissance effective du rôle de représentant du personnel et des compétences que cela requière. Cela constituerait un signal très positif à quelques jours de l'ouverture du processus de dépôt des candidatures.

Je vous remercie.